



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 19-3 - PETITE  
ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS  
MATERNELS - RENOUELEMENT  
DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT AVEC LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

21245

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Michel GASTALDI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-3 - PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le Relais Assistants Maternels créé en 2001 et communément appelé « RAM », est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels indépendants et des gardes d'enfants à domicile situé 580 route de Saint Jean.

Animé par du personnel qualifié, il vise d'une part à informer les parents, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile et d'autre part à offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Ses missions s'inscrivent en complément de celles du Service de Protection Maternelle et Infantile (agrément, formation initiale et suivi des assistants maternels).

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, une convention d'objectifs et de financement relative à ce Relais Assistants Maternels a été conclue et régulièrement renouvelée.

Cette convention formalise les engagements poursuivis de longue date par la Commune sur son Relais et permet de bénéficier d'une Prestation de Service correspondant à 43% du prix de revient du Relais, dans la limite d'un plafond, multiplié par le nombre d'équivalents temps plein dédiés à son animation. Pour information, la recette perçue à ce titre en 2014 par la Commune s'est élevée à 61.201,40 €.

La convention étant arrivée à terme, la Caisse d'Allocations Familiales propose son renouvellement pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'objectifs et de financement relative au Relais Assistants Maternels ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale,
- **AUTORISE** la Commune à percevoir la Prestation de Service Relais Assistants Maternels qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.19-3 - PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/07/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM2112-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150619-DCM2112-15-DE

---

**Date de décision :** 19/06/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes